

COMITE DE DIRECTION

355ème séance

Vendredi 30 septembre 1960, à 16 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
P.STANER	Délégué du Ministre des Affaires Africaines
H. DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSES

MM. M.MAQUET	Vice-Président
A.BECQUET	
A.DUBOIS	
W.ROBYNS	
Ch.VANDER ELST	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres

ABSENT

M. E.STOFFELS	Membre
---------------	--------

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 354ème séance, tenue le 17 septembre 1960, est approuvé.

SITUATION DE L'INSTITUT

Le Président communique les dernières nouvelles reçues du Congo sur

la situation dans les divers Parcs Nationaux et notamment les télégrammes reçus au cours des dernières 24 heures annonçant que la station principale du Parc National de l'Upemba a été incendiée. M. le Conservateur J. de WILDE, qui se trouvait seul à Lusinga, est sauf et semble avoir pu se réfugier à Mitwaba. Les détails sur cette agression, qui semble devoir être attribuée aux Baluba originaires de la région située au Nord du Parc National, font encore défaut.

RECOMMANDATIONS MINISTERIELLES.

Connaissance est donnée de la lettre du Ministre des Affaires Africaines en date du 23 septembre 1960, par laquelle il est communiqué certaines recommandations aux institutions parastatales pour la gestion durant la période transitoire pendant laquelle le Gouvernement congolais se trouve dans l'impossibilité de reprendre la tutelle des organismes publics de droit congolais.

PERSONNEL D'AFRIQUE. ACCEPTATION D'OFFRES D'EMPLOI.

Il est pris note de la communication du Ministre des Affaires Africaines, n°62 du 26 septembre 1960, informant que les agents des pouvoirs publics subordonnés et des organismes d'intérêt public visés par la loi du 27 juin 1960, bénéficient des mêmes avantages que ceux accordés aux agents de l'Administration d'Afrique sous statut.

La note n°6938 du 1er septembre 1960, communiquée à cette occasion, informe également que les agents rentrés du Congo, par suite de l'impossibilité où ils se trouvaient de poursuivre leur carrière, sont autorisés à accepter les offres d'emploi qui leur seraient faites sans attendre la fin de la période de transition et sans perdre le bénéfice des dispositions de la loi du 21 mars 1960, c'est-à-dire, pour les parastataux, celle du 27 juin 1960.

DECISION N° 4.484.- PERSONNEL D'AFRIQUE. INDEMNITE SPECIALE.

Consécutivement à la note ministérielle n°62, du 26 septembre 1960, mentionnée ci-dessus, l'indemnité spéciale de DEUX CENTS FRANCS par jour, prévue pour les agents de l'Administration d'Afrique, qui sont restés au Congo, ou y sont retournés, est étendue au personnel d'Afrique de l'Institut, à partir du 1er août 1960.

Conformément aux dispositions prévues, cette indemnité est liquidée en Belgique en francs belges et à terme échu.

DECISION N° 4.485.- PERSONNEL D'AFRIQUE. CONDITIONS DU VOLONTARIAT.

La décision d'envoyer M. P. BOUCKAERT pour reprendre la station de Kayo, au Parc National de l'Upemba, est maintenue.

Les conditions de rémunération de M. BOUCKAERT seront conformes aux dispositions prévues en matière de volontariat pour le personnel de l'Administration, au sujet desquelles des informations seront prises auprès du Ministre des Affaires Africaines.

DECISION N° 4.486.- PUBLICATIONS DE L'INSTITUT. PRIX DE VENTE.

Le prix de vente du fascicule 55 de l'exploration du Parc National de l'Upemba, intitulé "Aranea Lycosaeformia II" par C. Fr. ROEWER, est fixé à MILLE HUIT CENTS FRANCS les deux volumes.

COMMUNICATION

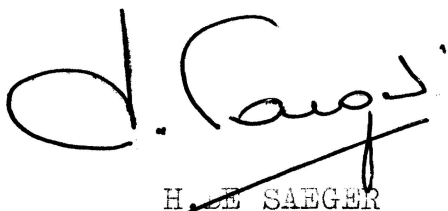
Copie de la lettre adressée par M. le Dr. B. GRZIMEK, Directeur du Jardin Zoologique de Francfort, à M. J. MIRUHO, Président du Gouvernement de la Province du Kivu, sera communiquée à tous les membres du Comité de Direction.

DECISION N° 4.487.- PREVISIONS BUDGETAIRES.

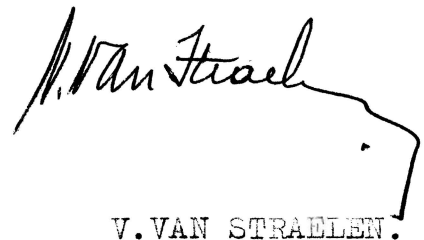
Les prévisions budgétaires demandées pour le 4ème trimestre de l'année en cours et les nouvelles prévisions budgétaires établies pour l'exercice 1961, sont approuvées.

La séance est levée à 17 heures 40.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,


H. LE SAEGER

LE PRESIDENT,


V. VAN STRADLEN.